

Envoyé en préfecture le 22/01/2020

Reçu en préfecture le 22/01/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200120-2020_02_20_07-DE



(Finistère)

Landéda, le 10 janvier 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

RAPPORT N°07/20-01

Comme tous les ans, un débat d'orientation budgétaire doit être initié dans les deux mois précédents l'adoption du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », reprise dans l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, la DOB s'effectue sur la base d'un rapport précisant la situation financière et économique de la collectivité, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses des effectifs et préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le Conseil municipal est donc invité à débattre sur le rapport d'orientation budgétaire ci-annexé.



**Délibération du conseil
municipal
N°07/20-01**

Nombre de membres en exercice	= 23
Présents	= 19
Votants	= 23

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,
Etaient présents : David KERLAN, Cathy LARIDAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, Christophe CARIOU, Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM (arrivé 20h15), Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Isabelle POULLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVE, Hervé LOUARN, Philippe COAT, Philippe MASQUELIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. Ronan CORBEL (Procuration à Mme Cathy LARIDAN)

Mme Céline PRONOST (Procuration à M. Alexandre TRÉGUER)

M. Erwan GUIZIOU (Procuration à M. David KERLAN)

Mme Solange PELLE (Procuration à M. Bernard THÉPAUT)

Mme Danielle FAVÉ a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU l'article 11 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 modifié,

VU la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et ses décrets d'application,

VU le rapport de Mme le Maire,

Mme Anne POULNOT-MADEC, Rapporteuse, entendue,

DÉLIBÈRE

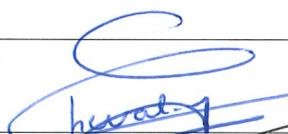
ARTICLE 1 : Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire relative à l'exercice 2020 sur la base du rapport annexé à la délibération.

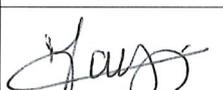
Envoyé en préfecture le 22/01/2020

Reçu en préfecture le 22/01/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200120-2020_02_20_07-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	Procuration
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	Procuration
GUIZIOU Erwan	Procuration
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	Procuration
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	

Envoyé en préfecture le 22/01/2020

Reçu en préfecture le 22/01/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200120-2020_02_20_07-DE